

La Commission Régionale du Corps Arbitral organisera des formations d'Arbitres au cours de l'année 2023/2024.

ARBITRE CLUB

La formation se fera sur l'Institut National de Formation (INF) via le site de la FFC

Chaque candidat pourra se connecter (quand il le souhaite) sur l'INF pour lire le cours de formation et pourra faire le QCM quand il se sentira prêt. Le lien devrait être accessible en 2023. Vous pourrez vous rapprocher du responsable de votre Commission Départementale du Corps Arbitral pour vous aider dans la démarche.

Pré requis : - Avoir 18 ans dans l'année
- Être licencié FFC

ARBITRE REGIONAL

9h de formation en présentiel + Le Contrôle des connaissances (écrit + oral)

Le calendrier des séances de formation sera établi par chaque Commission Départementale du Corps Arbitral. Le contrôle des connaissances se déroulera le **SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023** dans chaque département suivant les horaires suivants : 9h à 12h (Ecrit) et 14h à 16h (oral)

Pré requis : - Avoir 18 ans dans l'année
- Être licencié FFC

ARBITRE NATIONAL

18h de formation + examen (écrit + oral)

La formation se déroulera en 5 séances :

Samedi 14 octobre 2023 : Partie Route
Samedi 25 novembre 2023 : Partie Piste
Samedi 09 décembre 2023 : Partie Cyclo-Cross, matériel, contrôle médical et chronométrage
Samedi 13 janvier 2024 : Révisions

L'examen se déroulera le **SAMEDI 20 ou 27 JANVIER 2024** sur l'ensemble de la journée.

Les séances de formation et l'examen se dérouleront au siège du Comité Régional à Loudéac.

Pré requis : - Avoir 19 ans dans l'année
- Être licencié FFC
- Être arbitre régional
- Avoir été désigné minimum 5 fois pendant une saison régionale

MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les Fiches d'inscription sont disponibles sur le site du comité régional dans la partie OFFICIEL / ARBITRAGE / FORMATIONS DES ARBITRES à l'adresse suivante :

<https://www.cyclisme.bzh/formations-arbitres/>

Les candidatures doivent être adressées au responsable de chaque Commission départementale d'arbitrage (uniquement par le biais du président du club du candidat)

Au plus tard le 1^{er} Août 2023 (Pour la formation arbitre régional).

Au plus tard le 1^{er} Juillet 2023 (Pour la formation arbitre national).

Pour le CD22 : Régine LE TRAOU :	d.lechampion@orange.fr
Pour le CD29 : Thierry LIRZIN :	thierry.lirzin@orange.fr
Pour le CD35 : Annie RENARD :	annie.brel@wanadoo.fr
Pour le CD56 : Eric PUREN :	eric-puren@wanadoo.fr

Jeunes Arbitre :

Les jeunes licenciés ont accès à l'arbitrage FFC via la convention « Jeune Arbitre » qui désigne la formation théorique de base et l'introduction sur le terrain sous tutorat. Cette formation fait l'objet de la signature d'une convention, avec accord d'un parent pour les mineurs et suivi de l'activité via le Livret Jeune Arbitre. L'accès en fonction de l'âge se fait selon les modalités suivantes :

- de 14 à 18 ans, pour l'arbitrage Ecole de Vélo
- de 16 à 18 ans pour l'arbitrage club ou régional